

ANEPVV COMPTE RENDU

Table des matières

- 1 Approbation
- 1-2 Modifications
- 3 Les accidents
- 3 La situation des clubs
- 4 Questions diverses

Approbation du compte rendu du 1^{er} octobre 2010

Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} octobre est approuvé à l'unanimité après quelques petites corrections.

1. Modifications

- *Modification du fonctionnement « accidents »*

Présents

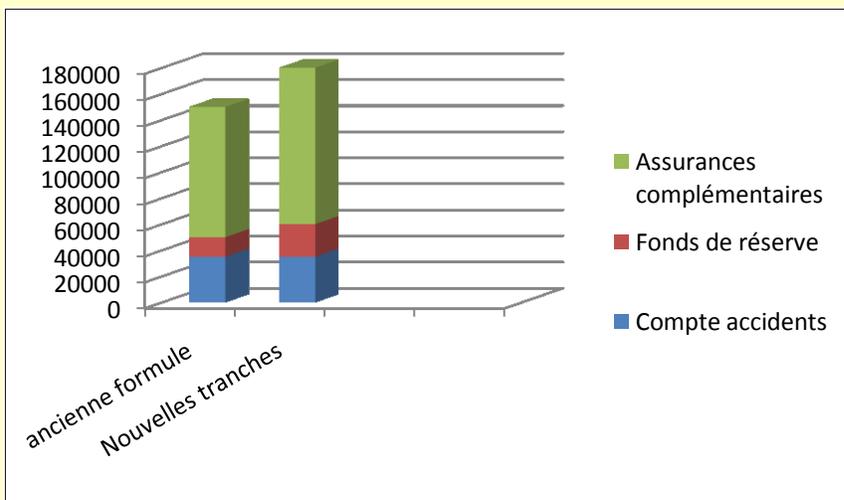
Georges CHEVALET
 GERARD CHIOCCI
 Jean-Pierre COLLE
 Michel CRUETTE
 HUBERT DELCROIX
 Bernard GUILLEMIN
 Christian LECUYER
 Gérard LESCASSE
 Daniel PERCIAUX

Absents excusés

Christian Bon
 Jacques Bulois
 Pierre ALBERTINI

Invités

Philippe GUIRE-VAKA
 Marcel JUILLOT



Après étude détaillée, le conseil décide de ne pas modifier la première tranche. La seconde tranche « solidarité » interclubs passe de 50 à 60 000 €. Pour la dernière tranche somecassur a fait la proposition suivante :

Tranche	Taux
De 60 à 100 000 €	1,45%
De 100 000 à 150 000 €	1,30%
Au-dessus de 150 000 €	1,275%

Le conseil décide ensuite des taux demandés aux associations pour chaque tranche avant application des bonus-malus. La discussion porte sur les équilibres à conserver mais aussi sur la nécessité pour les clubs de pouvoir reconstituer leurs réserves. Pour la tranche solidarité entre clubs, le conseil souhaite pouvoir disposer de réserves satisfaisantes. Le taux est donc baissé à 1,6% avec l'espoir de pouvoir, dans un proche avenir, le baisser à nouveau.

Tranche	Taux ancien	Taux nouveau
Moins de 35 000 €	2,1 %	2,1%
Solidarité interclubs	1,80%	1,60%
Assurances De 60 à 100 000 €		1,45%
Complémentaires De 100 à 150 000 €		1,30%
Jusqu'à 180 000 €		1,275%

• *Modification du fonctionnement « Prévoyance »*

Les cotisations doivent être revues car le coût moyen des révisions passe de 16 à 18 000 € ! Une nouvelle discussion s'engage entre les tenants de la logique budgétaire et ceux qui souhaitent contenir le plus possible les augmentations, notamment pour les clubs dont les avions effectuent fort peu d'heures et qu'il faut aider à poursuivre leur activité dans l'espoir de les voir se développer un jour. Mais, doit-on offrir de la solidarité à des clubs qui se satisfont de vivoter sans chercher à développer l'accès à notre sport ?

Le conseil tranche : les nouvelles cotisations inscription remorqueurs seront donc :

Remorqueurs	Ancienne cotisation	Nouvelle cotisation
0 à 50 heures	1 250 €	1 500 €
50 à 100 heures	2 500 €	2 500 €
100 à 150 heures	2 500 €	3 000 €
150 à 200 heures	4 000 €	4 000 €
Plus de 200 heures	5 000 €	5 000 €

Super Dimona et ULM	2 000 €	2 750 €
SF 25 et planeurs motorisés	1 500 €	2 200 €
Regelcoatage	400 €	500 €

Désormais la cotisation de fonctionnement Prévoyance sera assise sur la cotisation payée et non plus sur la cotisation de base. La cotisation RTR reste, quant à elle, assise sur la cotisation de base.

Les nouveaux accords passés avec le sefa et les obligations de plus en plus fréquentes de changement de carter et de vilebrequin, nous allons être contraints de demander aux clubs non adhérents en Prévoyance un « core deposit » dont le montant est actuellement de 8 500 €. Ce dépôt sera restitué après travaux effectués moins, bien entendu, le coût des pièces changées. En effet, les clubs non adhérents ne peuvent prétendre à bénéficier de la solidarité mise en place entre les clubs adhérents (RTR)



Pour illustrer ces PV, les responsables de club peuvent adresser leurs images à jpcolle@live.fr. Nous éviterons ainsi les photos de papillons !



3. Les accidents

Nous avons reçu 39 déclarations d'accidents. Mais, tous les accidents ont-ils été déclarés ? Il convient que les clubs nous adressent leurs déclarations au fur et à mesure de leurs survenances et non en fin d'année. Par contre, les coûts semblent assez importants. Au plan France, 67 accidents ont eu lieu sur le territoire national.

2. La gestion courante

- *Chanet et Brive*

Le président a adressé à ces clubs des lettres comminatoires. Il convient que la FFV et l'ANEPVV puissent retrouver les fonds dus par ces clubs.

- *Le haut Bugéy*

Cette association, issue d'un ancien club, Oyonnax, souhaite acheter un Eurofox. Elle demande donc une aide. La question qui se pose c'est : les ULM vont-ils pouvoir continuer à remorquer ? En la matière, seul le DYNAMIC a mené les trois phases d'essais et se trouve donc commercialisable. Ce nouveau club, récemment inscrit à l'ANEPVV, possède un compte avec deux planeurs. Le conseil débat de l'opportunité d'accorder ce prêt.

Le conseil décide de rechercher une position commune avec la FFV.

- *Narbonne*

Ce club souhaite un prêt de 30 000 € pour pouvoir traiter anticorrosion leur avion remorqueur et effectuer les travaux de ré-entoilage sur le SF 28 non inscrit à l'ANEPVV. Cette demande nous a été transmise par la fédération. Le conseil souhaite savoir si les comptes de ce club mixte sont séparés par section, notre association ayant eu trop de problème avec les clubs mixtes dont les comptabilités ne sont pas distinctes.

La question va donc être posée officiellement aux responsables du club.

- *Grenoble*

Après les problèmes graves rencontrés par ce club, incendie criminel des locaux, perte de deux planeurs, des parachutes, vol d'un DR400 remorqueur et crash de cet avion, etc.... Grenoble vol à voile rencontre quelques problèmes de trésorerie. Cette association doit bénéficier d'une aide CNDS pour reconstruire les locaux détruits. Dans l'attente du règlement de la subvention CNDS acquise, GVV souhaite bénéficier dans un proche avenir d'un relais de trésorerie.

Le conseil étudie avec bienveillance cette demande et donne son accord de principe dans l'attente de la demande officielle de ce club.

- *Tours*

Touraine planeur a pu, grâce aux aides de la région centre et de l'état procéder au drainage de sa piste. Malheureusement les travaux effectués en dépit des règles de l'art posent de graves problèmes au club et ont généré des pertes d'exploitation dramatique.

Les saisons 2009 et 2010 n'ont pu débuter respectivement qu'en mi-mai et mi-juin. Le club a engagé une procédure judiciaire pour faire refaire les travaux mais aussi pour être indemnisé des pertes d'exploitation subies. Touraine



Planeur demande une aide en trésorerie remboursable au moment de l'indemnisation.

Le conseil débat de la possibilité d'aider ce club. Après consultation par quelques membres du dernier bilan de l'association qui est propriétaire de son terrain et de ses bâtiments, il décide d'accorder l'aide demandée en échange de garanties prises sur le matériel volant, ce que le président de ce club, présent lors des débats accepte immédiatement.



4. Questions diverses

Elles se tiendront les vendredi 14 janvier et 18 février à 9h30 au 29, rue de SEVRES à PARIS.

L'assemblée générale de l'ANEPVV aura lieu à SAINT QUENTIN le 11 mars 2011.

